



Cabinet du Président

Cabinet

Relais des Gîtes ruraux

Affaire suivie par : Gaëlle Christiaen
Poste: 79.73.

2011-CG-5-3217

RAPPORT AU CONSEIL GENERAL

Séance du vendredi 8 juillet 2011

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DÉPARTEMENTALE D'INVESTISSEMENT POUR L'AMÉNAGEMENT DE CINQ CHAMBRES D'HÔTES À SAINT -FORGET DÉLÉGATION À LA COMMISSION PERMANENTE

Politique sectorielle Secteur d'intervention Programme		Développement Développement touristique Gîte touristique
<i>Données financières</i>	<i>AP</i>	<i>CP 2011</i>
Montant actualisé :	30 000,00 €	24 300,00 €
Montant déjà engagé :	8 100,00 €	8 100,00 €
Montant disponible :	21 900,00 €	16 200,00 €
Montant réservé pour ce rapport :	8 100,00 €	8 100,00 €

<i>AP</i>	<i>CP 2011</i>	<i>CP 2012</i>	<i>CP 2013</i>
30 000,00 €	24 300,00 €	2 000,00 €	3 700,00 €

J'ai l'honneur de vous soumettre par ce rapport, l'attribution d'une subvention pour le projet suivant :

- Aménagement de 5 chambres d'hôtes sur la commune de Saint Forget (78720) chez Monsieur et Madame de Bryas , qui sollicitent une subvention de 8 100 euros soit 15% d'un montant de travaux plafonné à 54 000 euros (montant réel des travaux estimés à 126 993.51 € TTC).
- Monsieur et Madame de Bryas sont liés pour une période de 10 ans au Relais Départemental des Gîtes de France des Yvelines. En cas de cessation d'activité, ils s'engagent à rembourser la subvention allouée au prorata du nombre d'années restant à courir.

Et de donner dorénavant délégation à la Commission Permanente pour statuer sur les demandes de subvention relatives à l'aménagement des gîtes ruraux.

En conséquence, si ces propositions vous agréent, je vous prie de bien vouloir adopter les termes de la délibération suivante :

